Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260303-2026_02-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Référence
2026-002

Objet de la délibération
SUBVENTION FOURNITURES 2025-2026 A L'ECOLE PUBLIQUE LE PRINTEMPS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	15	16

Date de la convocation
26 Février 2026

Vote
A la majorité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 26 Février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mardi trois mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, M. Pascal L'HELGOUALCH, Mme LE FERREC Danielle, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Solenn, Mme PONTREAU Marie, M. JAMET François, M. LE MOAL Nicolas, M. CAUDEN Stéphane, M. SKOCZ Daniel et Mme Marion VEGER.

Absents et excusés :
Mme DUIGOU Anne-Marie a donné pouvoir à Mme LE FERREC Danielle, M. LANGLET Ronan, Mme TERREE Marie-Christine, Mme LE DU Maryse.

Secrétaire de séance : M. HERVÉ Patrice
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : SUBVENTION FOURNITURES 2025-2026 A L'ECOLE PUBLIQUE LE PRINTEMPS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge à hauteur de 7 225.00 € pour 2026 les fournitures ne relevant pas des dépenses obligatoires pour les écoles publiques maternelle et élémentaire de la commune.

La dépense sera réglée directement aux fournisseurs sur présentation des factures.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL